

UNION DES COMORES  
Unité-Solidarité-Développement

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME  
CHARGE  
DES AFFAIRES FONCIERES ET TRANSPORTS TERRESTRES (MATUAFTT)

-----  
PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE (PRPKR)

N° identification du projet : (P171361)

CONTRAT N°23 - 34/PRPKR/UGP/COR

**Intitulé de la mission** : Service de consultance d'audit interne dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience.

Catégorie : Consultance

Titulaire : Madame Sandra VOLOLONIRINA

Montant toutes taxes comprises : Quarante-neuf mille Six-cents dollars ( 49600 USD)

Montant des impôts et taxes : Trois-mille soixante huit dollars (3 068 USD)

Date de signature : 31 octobre 2023

**Entre les soussignés :**

Le Projet de Relèvement Post Kenneth et de Résilience représenté par Madame **Kamaria Ahamada**, Coordonnatrice du projet,

Ci-après dénommée « le Client », D'UNE PART, ET

Madame, **Sandra VOLOLONIRINA**, contractante de la nationalité malgache, domiciliée à Tananarive Madagascar,

Ci-après dénommée « la Prestataire », D'AUTRE PART

a été établi le présent contrat régi par la législation et la réglementation du travail applicable aux Comores ainsi que la convention de service en sa qualité de personne indépendante.

**Dénommées conjointement ou individuellement ci-après « Les parties » ou « La partie », IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent contrat est un contrat de prestations ayant pour objet dans le cadre de la mise en œuvre du projet, de s'assurer que les subventions octroyées soient utilisées de manière efficace, efficiente et conforme aux procédures de gestion fiduciaire, mais aussi d'identifier les risques éventuels qui ne sont pas couverts par les mesures en place, tout en apportant des conseils et recommandations pour y remédier, tant sur le contrôle interne que sur le management de l'Unité de Gestion du Projet.

**ARTICLE 2 : PRIX ET FRAIS REMBOURSABLES**

- En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, le client versera au prestataire la somme forfaitaire de **quarante-six mille cinq-cent trente-deux dollars Hors Taxes (46 532 USD HT)**, ventilée de la manière suivante :

**1er paiement : 30%** du montant du contrat, soit treize-mille neuf-cent cinquante-neuf dollars soixante cents (13 959,60 USD)

**2ème paiement : 20%** du montant du contrat, soit neuf-mille trois-cent-six dollars quarante (9 306,40 USD)

**3ème paiement : 20%** du montant du contrat, soit neuf-mille trois-cent-six dollars quarante (9 306,40 USD)

**4ème paiement : 15%** du montant du contrat, soit six-mille neuf-cent-soixante dix neuf dollars quatre-vingt (6 979,80 USD)

**5ème paiement : 15%** du montant du contrat, soit six-mille neuf-cent-soixante dix neuf dollars quatre-vingt (6 979,80 USD)



- Le Consultant doit payer 0,5% du montant contractuel à l'ARMP, pour de Droit d'enregistrement et 10% du montant des rémunérations à l'AGID, pour les Taxes sur les rémunérations extérieures.
- La Consultante donne autorisation à l'UGP de procéder à un prélèvement direct à la source pour le paiement des impôts et taxes du Pays du client, sur la base de la facture présentée.

### **ARTICLE 3 : DUREE**

Le présent contrat est conclu pour une durée de **douze (12) mois** renouvelables, sous réserve d'une performance jugée satisfaisante par la coordination du projet.

### **ARTICLE 4 : CALENDRIER D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1er, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

L'Auditeur interne établit le programme d'audit annuel (PAA) et rend compte de son exécution sur une base trimestrielle. Ce programme se fonde sur une méthodologie d'évaluation des risques. La version définitive du PAA est approuvée par le comité de pilotage, puis communiquée aux différents services du Projet.

La mise à jour du PAA, s'il y a lieu, doit être envoyée aux services à auditer au moins 10 jours avant l'intervention de l'auditeur interne

La mise à jour éventuelle de la charte d'audit qui permettra à l'auditeur de s'assurer que tous les domaines entrant sous sa responsabilité sont couverts par le plan d'audit, devrait être aussi validée par le Comité de pilotage.

### **ARTICLE 5 : NATURE DES OBLIGATIONS**

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, le prestataire s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art.

### **ARTICLE 6 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE**

Le prestataire considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Pour l'application de la présente clause, le prestataire répond de ses salariés comme de lui-même. Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune

divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

#### **ARTICLE 7 : OBLIGATION DE LIBERER L'ACCES AUX INFORMATIONS**

Dans le cadre d'une bonne exécution du contrat, l'auditeur interne pourra avoir un accès libre à toute la documentation nécessaire, lui facilitant d'effectuer ses activités.

#### **ARTICLE 8 : OBLIGATION DE COLLABORATION**

Le client mettra à la disposition du prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

#### **ARTICLE 9 : OBLIGATION DE RECEPTION DES LIVRABLES**

Il est attendu de l'auditeur interne de fournir :

- Un plan d'audit annuel,
- Des rapports d'interventions trimestrielles,
- Le rapport général annuel

Les rapports d'interventions trimestrielles devront être diffusés au plus tard 30 jours après la fin de chaque trimestre, à l'exception des trois premiers trimestres, objet de l'intervention.

Le rapport général annuel devrait être remis au plus tard 60 jours après la fin de l'année concernée.

Ces rapports sont destinés au (à la) Coordonnateur (trice) qui assure la distribution auprès du Président du Comité de pilotage, des responsables des services audités et de la Banque.

Si nécessaire, l'auditeur interne pourrait éventuellement mettre à jour la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne du projet.

#### **ARTICLE 10 : OBLIGATION DE NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL**

Le client s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, tout collaborateur présent ou futur du prestataire. La présente clause vaudra, quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause, et même dans l'hypothèse où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. La présente clause développera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat, et pendant deux ans à compter de sa terminaison.



#### **ARTICLE 11 : RESPONSABILITES**

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les services ou tâches fournis par le prestataire. Par ailleurs, le client renonce à rechercher la responsabilité du prestataire en cas de dommages survenus aux fichiers, ou tout document qu'il lui aurait confié. Le prestataire dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers du client. Le client convient que le prestataire n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes que le client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

#### **ARTICLE 12 : RESILIATION**

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles 5, 7 et 9 du présent contrat pourra entraîner, la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze (15) jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le présent contrat pourra être résilié, en dehors de toute faute, à tout instant par chacune des parties, sous réserve d'un préavis de 15 jours. Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureraient acquises et le client pourrait faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis.

#### **ARTICLE 13 : SOUS-TRAITANCE**

Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'aucune sous-traitance.

#### **ARTICLE 14 : CESSION DE CONTRAT**

Le présent contrat est conclu en considération de la personne du prestataire, qui ne pourra substituer au tiers dans la réalisation de la tâche ci-dessus définie.

#### **ARTICLE 15 : REFERENCEMENT**

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

**ARTICLE 16 : INTERPRETATION DU CONTRAT**

Le présent contrat et ses annexes contiennent tous les engagements des parties, et les correspondances, offres ou propositions antérieures à la signature des présentes, sont considérées comme non-avenues.

**ARTICLE 17 : JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, sera réglé à l'amiable. En cas d'échec des procédures à l'amiable, tout litige qui viendrait à opposer les parties, sera jugé conformément à la loi comorienne.

**Fait à Moroni, le 31 Octobre 2023**

*Lu et accepté*



**POUR LA CONSULTANTE**

(Lu et accepté en manuscrit)

Date de signature... *31/10/2023*

**Sandra VOLOLONIRINA**

*La Consultante*



**POUR LE CLIENT**

(Lu et accepté en manuscrit)

Date de signature... *31/10/2023*

**KAMARIA AHAMADA**

*Coordonnatrice du projet*

## **ANNEXE : TERMES DE REFERENCES**

7 25

Revised



## **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE DU PROJET POST-KENNETH**

### **1. Contexte et justification**

Le Projet de Relèvement Post Kenneth et de Résilience (PRPKR) est une initiative du Gouvernement Comorien avec un financement de la Banque Mondiale à hauteur de 45 Millions de dollars visant d'une part à soutenir le relèvement d'infrastructures publiques et privées ciblées dans les zones sélectionnées touchées par le cyclone et d'autre part, d'accroître leur résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques. Le Projet a une durée de cinq (5) ans et s'articule autour de 4 composantes, qui sont les suivantes :

Composante 1 : Le relèvement et résilience du secteur du logement/habitat ;

Composante 2 : La résilience des zones côtières et réhabilitation des infrastructures ;

Composante 3 : La gestion intégrée de risques de catastrophes et sous composantes d'intervention d'urgence (CERC) ;

Composante 4 : La gestion, suivi-évaluation du projet.

Le financement des interventions de ce projet sera en synergie, convergence et complémentarité avec les interventions du Gouvernement et ses autres partenaires au développement.

Une unité de gestion du projet composée du personnel permanent est déjà mise en place et est dirigée par le Coordonnateur du Projet au sein du ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires Foncières et Transports Terrestres. Le projet a mis en place un système comptable, un manuel de procédure a été développé et un personnel qualifié est recruté au niveau de l'Unité de Gestion du Projet.

### **2. Objectifs de l'Audit interne**

Les objectifs de la mission sont de :

- s'assurer que les subventions octroyées aux promoteurs de projets dans la composante 1 soient utilisées de manière efficiente, efficace et conforme aux Manuels de procédures en place ;
- s'assurer que la gestion administrative, financière et comptable du Projet respecte les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) que les entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- s'assurer que la passation des marchés au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) soit conforme aux procédures et réglementations en vigueur et que les critères d'économie, d'efficacité et de transparence soient respectés durant les processus d'acquisition ;
- identifier les risques éventuels qui ne sont pas couverts par les mesures de contrôle interne du Projet et proposer des recommandations pour y remédier ;
- apporter des conseils et recommandations dans l'amélioration du management de l'Unité de Gestion du Projet afin d'assurer la bonne gouvernance du Projet.



### 3. Organisation et étendue de la mission

Placé sous l'autorité du Comité de pilotage, l'Auditeur Interne est en relation fonctionnelle avec toutes les entités composant le Projet. Il propose au Comité de pilotage son plan de travail et lui rend compte des résultats des actions accomplies dans le cadre de sa mission.

A ce titre, l'Auditeur Interne a à sa charge de :

- s'assurer que les subventions octroyées aux promoteurs de projets dans la composante 1 soient utilisées de manière efficiente, efficace et conforme aux Manuels de procédures en place ;
- s'assurer que la gestion administrative, financière et comptable du Projet respecte les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) que les entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- s'assurer que la passation des marchés au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) soit conforme aux procédures et réglementations en vigueur et que les critères d'économie, d'efficacité et de transparence soient respectés durant les processus d'acquisition ;
- identifier les risques éventuels qui ne sont pas couverts par les mesures de contrôle interne du Projet et proposer des recommandations pour y remédier ;
- apporter des conseils et recommandations dans l'amélioration du management

### 4. Description des tâches

Afin d'assister l'équipe du PRPKR, l'Auditeur Interne exerce les tâches ci-après, sans être exhaustives, en se référant aux normes et méthodologies d'audit interne généralement appliquées :

#### *Evaluation de l'application des Manuels du Projet :*

- évaluer l'application du Manuel d'opération du Projet ;
- identifier les risques et faiblesses et proposer la mise à jour du Manuel d'opération ;
- évaluer l'application des procédures de passation des marchés au sein de l'UGP ;
- effectuer un audit continu de la performance du dispositif de contrôle interne. Identifier les faiblesses et proposer les mesures correctives à titre de recommandations ;
- mettre en place un mécanisme formel pour répondre aux plaintes formulées par des concernant les opérations et les décisions du Projet ;

#### *Evaluation des opérations financières, comptables et administratives du Projet :*

- identifier et détecter les risques liés aux opérations comptables et financières, du Projet et recommander des mesures pour anticiper leur occurrence ;
- évaluer les systèmes d'information et de gestion ainsi que des outils d'aide à la décision existant au sein du Projet et proposer des améliorations ;
- évaluer la fiabilité des opérations comptables et financières du Projet et proposer des améliorations dans l'organisation, sur les procédures et la méthodologie du travail ;
- conduire inopinément ou participer à l'inventaire physique périodique des actifs acquis dans le cadre du Projet (immobilisations, stocks de fournitures, caisses) ;



### ***Evaluation de la performance opérationnelle du Projet :***

- évaluer la performance du Projet en terme opérationnel et identifier les possibilités d'amélioration selon les critères suivants :

- Économie : réduction de la consommation des ressources ;
- Efficience : amélioration du rapport entre les besoins et les services et les ressources consommées à cette fin ; et
- Efficacité : mesure selon laquelle les buts visés ou les impacts attendus ont été atteints.

- identifier les risques liés à l'organisation et à la gestion du Projet et proposer des mesures pour les anticiper et/ou les corriger ;

### ***Audit externe :***

- faire le suivi de la mise en application des recommandations émises par les Auditeurs externes ;

### ***Autres:***

- rendre opérationnels et efficaces les systèmes en place par la formation des agents à leur utilisation. Ainsi que toutes autres tâches que le Coordonnateur pourra lui confier dans la limite de ses compétences.

## **5. Lieu, durée de la mission et rémunération du Consultant**

Le poste est basé à Moroni,

La mission du Consultant s'étendra pour une durée prévisionnelle de 12 mois renouvelable sous réserve d'une performance jugée satisfaisante par la coordination du projet.

L'Auditeur Interne travaillera à intervention intermittente (travaux à mi-temps) pendant la durée de sa mission en fonction du calendrier défini dans le plan d'audit.

Le Consultant sera rémunéré aux temps passés en fonction du plan d'audit qui sera défini et validé par le comité de pilotage.

## **6. Profil et qualifications minimales requises**

L'Auditeur Interne doit être suffisamment qualifié et doit disposer des qualifications minimales requises suivantes :

- Un diplôme universitaire d'études supérieures de niveau master 2 (minimum Bac+5) dans le domaine de l'audit, les Finances et Comptabilité ;
- Expérience professionnelle réussie et récente de sept (7) ans au minimum dans un poste similaire (auditeur interne) ou en tant qu'Auditeur au sein d'un Cabinet d'audit et d'expertise comptable ;
- Une expérience dans l'audit des projets financés par les principaux bailleurs de fonds serait un atout ;
- Bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière ;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral ; l'anglais serait un atout ;
- Sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité.



## 1. CRITERES DE PERFORMANCE

- Livrables transmis dans les délais convenus
- Respect du plan d'audit et calendrier établi
- Pertinences des recommandations formulées